

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 mai 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	13

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	WALLERICH Alain	GUINDT Philippe	BIRCKER Delphine
MENEGHIN Gaël	SIVEC Jean	VIEIRA Christophe	WANDERNOTH Claire
IMMER Alain	VALANCE Bénédicte	SPASIEWSKI Michelle	
	THILL Céline	SCHMIT Aurélie	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

OGER Isabelle Donne pouvoir à GAILLOT Philippe
REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1035 – Souscription d'une assurance « mission collaborateurs » pour les élus et agents communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

- Que les élus (mairie, adjoints, conseillers délégués) ainsi que les agents communaux sont amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions de service public,
- Que dans ce cadre, ces déplacements peuvent engager leur responsabilité personnelle en cas de sinistre, notamment en matière de franchise ou de couverture des dommages,
- La proposition de la compagnie GROUPAMA, assureur de notre collectivité relative à un contrat d'assurance « mission collaborateurs » couvrant les élus et agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels,
- Que ce contrat permettrait une couverture complémentaire ou de substitution à l'assurance personnelle des intéressés, pour un volume maximum de **8 000 km annuels**,
- Que le montant estimatif de cette assurance s'élève à environ **620 € par an pour l'ensemble des utilisateurs**, suivant courriel du chargé de clientèle de Groupama du 17/04/2026, qui sera modulé suivant le formulaire de déclaration de risque à retourner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et pouvoir :

- **APPROUVE** la souscription d'un contrat d'assurance Groupama « mission collaborateurs » couvrant les élus et les agents communaux dans le cadre de leurs missions ;
- **VALIDE** le principe d'une couverture basée sur un **forfait annuel de 8 000 kilomètres**, pour un **montant maximum de 1.000,00 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 1er juin 2026

Le Maire : **Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 1er juin 2026
Le Maire,

